

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RIGIDBNY
TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
LE MARDI 22 août 2023 - 19 H 30,
À la Caserne Centrale de Bécancour
(8275, boulevard Bécancour, Bécancour)

Étaient présents pour les municipalités :

Monsieur François Page	Aston-Jonction
Monsieur Claude Lefebvre	Baie-du-Febvre
Monsieur Pierre Moras	Bécancour
Monsieur François St-Germain	Grand St-Esprit
Monsieur Sylvain Jutras	La-Visitation-de-Yamaska
Monsieur Tommy Gagné-Dubé	Manseau
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	Saint-Célestin Paroisse
Monsieur Denis Croteau	Saint-Célestin Village
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Levrard
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Monsieur Michel Veilleux	Sainte-Monique
Monsieur Guy Dupuis	Sainte-Perpétue
Monsieur François Rousseau	Saint-Léonard d'Aston
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Madame Fannie Boisvert	Saint-Sylvère
Madame Patricia Lebel	Saint-Wenceslas
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval
Monsieur Mario Demers	Ste-Sophie de Levrard

En l'absence des délégués de Wôlinak et de Sainte-Eulalie. Formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la Municipalité de Lemieux et présidente de la Régie.

Était aussi présent : Monsieur Mario Lacroix (Directeur général et secrétaire trésorier)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs et la réunion débute à 19h30.

2023-32 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Madame Patricia Lebel
Appuyée par Monsieur Guy Dupuis
Il est unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2023-33 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 juin 2023

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour
Appuyée par Madame Ginette Deshaies
Il est unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 tel que rédigé.

Adopté

INFORMATION GÉNÉRALE

-Le PGMR a été approuvé par Recyc-Québec. Il restera aux MRC d'en adopter le règlement par résolution, ainsi que l'avis public en découlant.

4- Présentation par Stratzer (madame Sandra Messih)

Cette présentation a été remise aux administrateurs au lendemain du CA et celle-ci portait sur les sujets suivants : *(En complément du texte de la présentation inclus dans celle-ci, voici quelques commentaires supplémentaires)*

- La collecte sélective : réorganisation globale.
- La modernisation des écocentres
- L'avis d'intention publique qui sera lancée avant la fin septembre 2023

(En complément du texte de la présentation inclus dans celle-ci, voici quelques commentaires supplémentaires)

- LA COLLECTE SÉLECTIVE :

Programme REP (Responsabilité Élargie des Producteurs)

ÉEQ (Éco-Entreprise Québec) en est le gestionnaire et la REP sera lancée le 1^{er} janvier 2025. La transition débutera cet automne.

ÉEQ a préparé une entente cadre, qui devrait s'appliquer à tous et qui sera complétée par des annexes, afin d'y inclure les conditions particulières.

Parmi les impacts attendus, ÉEQ remboursera les frais indirects au même titre que les frais directs.

Programme actuel :

Coûts reliés au contrat de levée, transport et de tri sont soumis à Recyc Québec. Recyc Québec, basé sur la performance de la Régie en rapport avec les autres villes québécoises, lui verse une compensation. Ce modèle, explique les délais (15 mois) ainsi que l'écart négatif entre les dépenses et les revenus (lire compensation), qui représente de 150K\$ à 300\$K / année.

Avec cette réorganisation, nos dépenses seront remboursées en 3 ou 4 mois et ce en totalité. S'ajoute à cette nouveauté, des compensation établies comme standard pour toutes les municipalités québécoises, soit le service à la

clientèle, la tenue de registres ainsi qu'une patrouille verte (si tel est le cas). Les nouvelles obligations de la régie et le focus de ÉEQ sera aligné sur la contamination.

Entre autres :

- ÉEQ, fournira les trousseaux de communication.
- ÉEQ, fera des caractérisations ponctuelles, tant pour l'intrant que pour l'extrait, sans préavis. (il y en a quelques-unes par année actuellement)
- RIGIDBNY, fera un plan annuel d'amélioration continu, fera une déclaration mensuelle sur le portail de ÉEQ et devra améliorer sa performance annuelle.
- RIGIDBNY, Inspection occasionnelle des bacs ou remise d'infos par une patrouille verte
- RIGIDBNY, Bâtir un inventaire des bacs sur le territoire, développement sur le sujet à venir.

L'entente devrait être signée avant le 7 novembre 2023, en attente d'un retour de leur part. Celle-ci devrait nous rapporter +/- 86K\$, si nous avons une patrouille verte.

Finalement, il y a une option, dans la perspective ou il n'y aurait pas d'entente : Le "OPTING-OUT", ou l'on se désisterait et ÉEQ aurait à tout gérer seul, ce qui bien sûr n'est pas plus un option pour ÉEQ que pour la RIGIDBNY.

- LA MODERNISATION DES ÉCOCENTRES

Échéancier des étapes de la préparation de dossier

- Révision des croquis (actuellement)
- Production des devis (fin septembre)
- Entente intermunicipale (fin septembre)
- Révision des coûts (début octobre)
- Production d'un échéancier pour Recyc Québec (fin septembre)
- Possibilité d'achat de groupe de certains équipements cet hiver (janvier/février 2024)

Projection temporaire de la finalisation des projets :

Saint-Pierre-les-Becquets

Manseau

Sainte-Eulalie

Saint-Zéphirin-de-Courval : Les quatre devraient être complétés pour le 1^{er} juin 2024

Nicolet : Il devrait être complété pour le 1^{er} août 2024

Saint-Léonard d'Aston : Il devrait être complété pour le 1^{er} septembre 2024

Bécancour : Il devrait être complété pour le 1^{er} novembre 2024

IMPORTANT : Après la présentation du budget 2024, une demande au volet 4 FRR, sera faites au MAMH à hauteur de 250K\$ afin de compenser en partie l'augmentation de coûts appréhendé.

Finalement, comme nous avons beaucoup de questionnement concernant les risques liés à la Santé Sécurité si l'on place au même endroit le traitement des matières résidentielles et les matières provenant des institutions, commerces et industries, une évaluation sera faite afin de dédier le site de St-Grégoire (Enfouiubec), afin qu'il devienne le site de traitement des ICI.

- PROJET DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Phase 1 : Tri à la source des MO dans des sacs, déposés dans le bac de déchet, séparés par robotique et désensaché pour utilisation en biométhanisation.

- Pas de 3^{ème} voie, sans production de GES supplémentaire liés au transport.

- Tri des sacs par robotiques et IA.
- Option d'affiner la robotique pour récupérer des recyclables et des consignés.

En 2022 nous avons obtenu 133K\$ de redevances liées à l'enfouissement, pour 3,50\$ / habitant. La moyenne québécoise était de 10.14\$ / h pour un total de 389K\$ si on l'applique à la RIGIDBNY.

Phase 2 : Ajout d'un TMB afin de traiter par bioséchage, les matières organiques (MO) résiduelles contenu dans les déchets. Cette matière serait utilisée comme recouvrement de sol de site minier, ou en agriculture si le MLCCPF en accepte le contrôle de qualité.

- Impact indéniable sur la diminution de poids des déchets ultimes enfouis, du fait qu'une grande partie des déchets passera au bioséchage.
- Projet véritablement innovant, nous positionnant au sommet des programmes les plus performant.

En 2022 le programme le plus performant a généré des redevances de 18.14\$ / h, appliquées à notre situation, nos redevances seraient de l'ordre 689K\$ / année.

NB. On ne parle ici que des redevances, il ne faut pas oublier que pour chacune des phases des dépenses d'opérations y seront associés, ainsi de des économies d'enfouissement de redevances payés et potentiellement des gains de recyclage de métaux, d'autres recyclable ainsi que de consigne.

Des études financières seront d'ailleurs produites par STRATZER dès que nous connaîtrons le modèle d'affaire retenu et qu'aura débutée la ronde de négociation.

4- FINANCE

2023-34 ACCEPTATION DES COMPTES DU 1ER JUIN AU 31 JUILLET 2023 (Documents déposés)

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Monsieur Mathieu Lemire
Il est unanimement résolu

Des questions ont été amenées sur la gestion des cartes de crédit et sur quelques achats de logiciels informatique. Les explications viendront au prochain CA, mais des mesures sont déjà appliquées.

Que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1^{er} juin au 31 juillet 2023, pour un montant de 1 070 768.20\$

Adopté

5- EXPERTISE

5.1 – RÉSOLUTION 2023-30 : accordée au CA de juin 2023.

L'octroi de ce mandat est remis à la fin de l'automne 2023, soit après les décisions prises suivant l'appel d'intérêt qui sera lancé d'ici la fin septembre 2023, ainsi que l'orientation du modèle d'affaire retenu avec l'entreprise visée. Une démarche sera faite auprès du MAMH, après le budget afin d'obtenir une subvention équivalente au coût de réalisation de celle-ci.

2023-35 5.2 - RÉSOLUTION 2023-18 : Dépassement de coûts sur les 16,6K\$ (avant taxes), accordé à l'origine :

ATTENDU QU' Après le paiement des factures #16489 et #16612 qui sont au montant de 14K\$, il demeurerait une marge de 2,6K\$ à utiliser.

ATTENDU QUE Les corrections et les ajouts produites au projet de PGMR, afin dans un 1^{er} temps de rendre celui-ci conforme et dans un 2^{-ème} temps de bonifier les projets y étant reliés, ont générés des coûts excédentaires de 10K\$ au budget initial prévu.

ATTENDU QUE Les factures #16653 et #16712, au montant de 12,5K\$, représente les 10K\$ d'excédant ajouté au projet de PGMR.

Sur une proposition de Monsieur Pierre Moras
Appuyée par Madame Sandra St-Amours
Il est unanimement résolu

Que la Régie procède, au paiement du montant de 12 609.27\$, qui représente le montant des factures excédentaires.

Adopté

2023-36 5.3 – NOUVELLE BANQUE D'HEURES : (Document déposé)

ATTENDU QUE Quelques données devront être modifiés, tel la correction du nombre d'heures, 140 ou 160 heures.

ATTENDU QUE Les plans et les pour soumission seront inclus dans l'offre de service sans augmentation de coûts

ATTENDU QUE l'offre de service sera corrigée, avant que l'acceptation en soit faites par le DG.

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Madame Sandra St-Amours
Il est unanimement résolu

Que la Régie procède et accorde à STRATZER le mandat tel que spécifié dans son offre de service et en tenant compte des ajustements décrites ci-haut, au montant de 21,5K\$.

Adopté

VARIA :

- Monsieur François Rousseau de Saint-Léonard d'Aston, mentionne qu'il souhaite que l'on inscrive au PV que leur municipalité attends toujours la livraison d'un conteneur pour la récupération du verre et ce depuis le début d'année 2023.
 - o Monsieur Rousseau a depuis été avisé que le conteneur est commandé et devrait être livré sous peu.

- Monsieur Tommy Gagné-Dubé de Manseau, a mentionné que qu'il nous faudra planifier l'aide nécessaire avec tous les projets que nous avons en cours.
 - o Il a été soumis qu'une portion de l'aide proviendra du chargé de projet, lorsque le MAMH aura accepté de subventionner cet emploi, par contre il est vrai que la charge de travail deviendra excessive et nous devons demeurer alerte et trouver des options.

QUESTION DU PUBLIC : (aucune)

HUIS CLOS : (aucun)

PROCHAINE RÉUNION FIXÉE AU 19 SEPTEMBRE 2023 à 19h00 (Session régulière).

à la caserne, de Bécancour

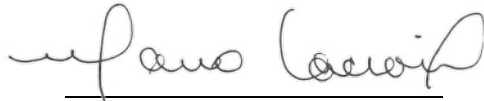
2023-37 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Monsieur Pierre Moras
Appuyé par Monsieur Claude Lefebvre
Il est unanimement résolu

De lever l'assemblée à 21h02.



Céleste Simard
Présidente



Mario Lacroix
Directeur général, secrétaire-trésorier